

**Betreff:** [UCA] Vote sur les nouveaux statuts de l'UCA

**Von:** Communication UCA <noreply@uca.fr>

**Datum:** 21/02/2020 à 12:05

**An:** personnels-biatss.uca@listes.uca.fr, personnels-ensch.uca@listes.uca.fr

---

## LETTRE D'INFORMATION Dépêche UCA UCA

### Dépêche UCA

---

# Vote sur les nouveaux statuts de l'UCA

---

Chères et chers collègues,

Le Conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne vient d'adopter le projet de nouveaux statuts de notre Université par 30 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions. Le CA de Sigma Clermont avait, hier, adopté le même texte, par 27 voix pour, 4 contre et 1 abstention. Cette convergence manifeste un signal fort en faveur d'une structuration à la fois ambitieuse pour notre site universitaire et respectueuse des valeurs qui fondent notre Université.

Cette structuration est ambitieuse parce qu'elle permet tout d'abord à notre Université de porter la stratégie et le développement de l'ensemble de notre site académique d'enseignement supérieur et de recherche, conformément aux engagements que nous avons collectivement pris en 2017 devant le jury IDEX/I-SITE. Le statut d'établissement expérimental nous permet en effet de fédérer nos trois écoles d'ingénieurs (ISIMA, Polytech Clermont-Ferrand, SIGMA Clermont) au sein de Clermont Auvergne INP, un établissement-composante de l'UCA qui sera ainsi le 4<sup>e</sup> Institut national polytechnique de France, aux côtés de ceux de Bordeaux, Grenoble et Toulouse. Il garantit la dimension pluridisciplinaire de notre Université, avec la création d'instituts qui non seulement affichent clairement les grands ensembles disciplinaires de notre établissement (Droit Economie Management ; Lettres Langues Sciences humaines et sociales ; Sciences de la vie, santé, agronomie, environnement ; Sciences) mais aussi favorisent l'implication de ces différentes communautés dans la stratégie et le fonctionnement de la future Université. Le statut d'établissement-composante facilite également la création d'un grand Institut universitaire de technologie, issu de la fusion des deux actuels IUT. A l'échelle de

l'ensemble du territoire de l'Auvergne, ce grand IUT favorisera l'accès d'un plus grand nombre d'étudiants à l'enseignement supérieur et assurera une interface de qualité entre la formation et la recherche d'une part et des tissus socio-économiques dans les différents territoires. Ces nouveaux statuts permettent enfin à l'ensemble de nos partenaires académiques de site (organismes de recherche comme grandes écoles relevant d'autres Ministères que le nôtre) de rejoindre le Conseil d'administration de l'Université qui pourra ainsi jouer pleinement son rôle de pilotage de la politique de site et des programmes de l'I-SITE.

Ces statuts traduisent également une conception de l'Université : celle d'une Université démocratique, collégiale et ouverte sur son environnement et sur la société dans son ensemble. Nous n'avons pas souhaité « resserrer » la composition de nos conseils centraux : CA, CR et CFVU comptent même plus de membres qu'aujourd'hui, et nous avons créé une quatrième instance décisionnelle, le Conseil des Personnels enseignants et enseignants-chercheurs, qui reprend les attributions du CA et du CAC restreints et permet *de facto* à un nombre croissant de collègues d'être impliqués dans la définition de la politique de l'établissement. Nous avons veillé à ce que toutes les instances décisionnelles – du Président de l'Université jusqu'aux bureaux et directeurs d'instituts – soient soumises au principe de l'élection. Et si le Président dispose d'un droit de veto sur la nomination des six directeurs d'instituts, c'est toujours aux instances collégiales de ces instituts qu'il revient d'élire le candidat de leur choix. L'instauration d'un directoire, qui jouera le rôle d'organe exécutif de l'Université, permettra d'ouvrir l'équipe de gouvernance de l'Université (aujourd'hui composée des seuls vice-présidents) aux directeurs d'instituts, c'est-à-dire aux représentants des composantes et des unités de recherche : cette équipe sera ainsi nécessairement pluraliste. Enfin, la création des instituts constitue en fait une chance réelle pour enfin réussir à mettre en œuvre le principe de subsidiarité au sein de notre Université : il s'agit là d'un outil au service de nos composantes et de nos laboratoires, qui conservent l'intégralité de leurs missions et prérogatives.

Un courriel, diffusé cette semaine par une organisation syndicale, a développé l'idée selon laquelle ces statuts placeraient l'Université dans une situation de dépendance au « patronat » et au marché mondialisé, parce que la place du monde socio-économique serait plus importante dans les futures instances. Revenons aux faits. Dans le futur CA, 4 membres sur 39 représenteront le monde économique. Il n'y aura qu'un seul représentant du monde socio-économique au Conseil de la Recherche (composé de 43 membres) et au Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (composé de 41 membres) – deux instances qui seront désormais pleinement décisionnaires sur tout ce qui relève de la politique et de formation de l'Université. La communauté universitaire continuera bien de piloter ce qui constitue le cœur de ses missions. Le fait que le Conseil d'administration de l'Université soit présidé par une personnalité extérieure – et pas nécessairement par un chef d'entreprise – a également suscité des interprétations excessives, alors même que la

fonction de président de CA ne donne aucune prérogative particulière dans le pilotage de l'établissement et n'a évidemment rien de commun avec la présidence même de l'Université. Comme le souligne le jury IDEX/I-SITE, il s'agit ici d'assurer le principe de séparation des pouvoirs, selon lequel le président de l'Université ne peut pas présider le Conseil devant lequel il doit rendre compte de son action. Ce principe est d'ailleurs d'ores et déjà mis en œuvre dans sept de nos composantes. Bref, l'ouverture de l'Université à l'ensemble de son environnement (académique, socio-économique, territorial), qui est un élément essentiel de la stratégie de notre établissement, ne signifie pas pour autant un abandon du fonctionnement collégial de l'Université et du principe de gouvernance par les pairs.

L'adoption de ces statuts donne à notre Université toutes ses chances pour l'évaluation du projet I-SITE en 2021. L'enjeu de cette évaluation est bien de positionner définitivement l'UCA parmi la quinzaine d'universités pluridisciplinaires qui, en France, auront les moyens de développer des programmes de formation et de recherche sur l'ensemble de leur spectre disciplinaire et sur l'ensemble des niveaux de formation. La pérennisation de ce statut, que nous avons su collectivement obtenir il y a maintenant trois ans, offrira à tous les membres de notre communauté – toutes composantes et tous métiers confondus – les meilleures garanties pour assurer de façon durable leur métier et leurs missions. C'est bien là l'objectif central de l'action conduite par l'équipe présidentielle que j'ai l'honneur d'animer.

Je vous prie d'agréer, chères et chers collègues, mes plus cordiales salutations.

Mathias Bernard

[Facebook UCA](#)

[Twitter UCA](#)

[Instagram UCA](#)